

N° A_42_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 4 Fonction publique

Sous-domaine : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Arrêté portant attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à Madame Elodie MESTRE née JAUSSAUD, adjoint administratif,

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

PAYRA SUR L'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Payra sur l'Hers

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014, et son annexe (modifiée par arrêté du 18 décembre 2015 publié au journal officiel le 26 décembre 2015),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2020 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant l'engagement professionnel de Madame Elodie MESTRE née JAUSSAUD, adjoint administratif,

Vu le budget de Payra sur l'Hers,

ARRETE

Article 1. Pour l'année 2024, Madame Elodie MESTRE née JAUSSAUD, adjoint administratif, percevra un complément indemnitaire annuel d'un montant de 228,57 €, le CIA étant calculé au prorata du temps de travail de l'agent.

Article 2. Ce complément sera versé annuellement, avec le traitement du mois de décembre.

Article 3. Le présent arrêté sera transmis au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à PAYRA SUR L'HERS le 25 novembre 2024

Le Maire
Bernard PECH

Notifié à l'agent le 25 novembre 2024

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, et l'agent le 25 novembre 2024